

Questions orales

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, ma collègue de la Santé nationale et du Bien-être social a bien répondu à cette question hier en déclarant qu'on ne prélève pas de primes d'hospitalisation au Yukon. Le député de Provencher parlait des primes prélevées au titre de l'assurance-maladie par le gouvernement territorial du Yukon, soit \$26.50 par famille par mois, soit un total de \$318. Le député devrait poser sa question au gouvernement territorial qui, sauf erreur, est également dirigé par des Conservateurs.

LE PRÉLÈVEMENT DES PRIMES D'HOSPITALISATION

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je remercie le ministre de cette réponse. Peut-il répondre maintenant à celle-ci? Comment se fait-il que le gouvernement fédéral, qui possède et contrôle tous les hôpitaux du territoire, a conclu un accord selon lequel il n'accordera ni assiette fiscale ni recettes suffisantes, mais autorisera le prélèvement de ces primes puisque en effet, les hôpitaux fédéraux sont financés en partie grâce aux primes?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, il est très facile de dénaturer les faits.

Des voix: Oh, oh!

M. Campbell (Cardigan): Le député parle des primes d'assurance-maladie qui, je tiens à le lui rappeler, sont prélevées par les médecins avec l'approbation du gouvernement du Yukon.

ON DEMANDE L'INSTAURATION D'UN NOUVEAU RÉGIME FISCAL

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, après avoir confirmé que les hôpitaux qui relèvent de la compétence fédérale sont partiellement financés au moyen de primes, le ministre peut-il nous dire s'il est prêt à faire la même chose que le gouvernement actuel, lequel, après avoir imposé des droits d'entrée dans les hôpitaux du Yukon pendant des années, a fini par les supprimer en 1981, et ce, non pour des raisons de principe ou de politique, mais plutôt parce que les recettes obtenues étaient inférieures au coût d'application du programme?

● (1130)

Le gouvernement est-il prêt à adopter un régime fiscal dans ce territoire qui permette de ne plus financer les hôpitaux grâce à des primes mensuelles et, cela fait, sera-t-il prêt à discuter de l'assurance-maladie sur les mêmes bases dans les autres provinces également?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, le député complique de plus en plus les choses. Tout d'abord, les hôpitaux ne sont pas financés par les primes puisqu'au Yukon, le régime d'assurance-hospitalisation ne fonctionne pas selon ce système. C'est dans le cadre du régime d'assurance-maladie, où les médecins offrent des services aux patients dans les hôpitaux, que le gouvernement prélève des primes. Je l'ai dit très clairement dans la première réponse.

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

LES PERMIS D'EXPLORATION DÉLIVRÉS PAR LA FRANCE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je m'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, en réponse à une question que je lui avais posée le 30 septembre, m'a confirmé que les négociations entre le Canada et la France relativement à la souveraineté territoriale de la France sur l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon étaient rompues. Le ministre pourrait-il nous dire combien de permis d'exploration la France a délivrés à des sociétés gazières ou pétrolières les autorisant à effectuer des travaux de forage dans notre zone économique exclusive à l'extérieur des limites territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, cette zone, le député le sait, fait l'objet de contestations. Jusqu'à maintenant, les négociations entre le Canada et la France n'ont pas réussi à éliminer cette difficulté. Le député voudrait savoir combien de permis la France a délivrés à l'égard de cette zone qui fait l'objet de contestations, zone située à l'extérieur de la mer territoriale dont il a parlé. Je dois dire que je n'en sais rien, mais je le lui ferai savoir dès que je me serai renseigné.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Je sais bien que ce n'est pas là une preuve, madame le Président, mais j'ai là une carte qui indique le nombre de permis que la France a délivrés à l'égard de la zone économique exclusive du Canada, zone située en dehors de la zone territoriale de 12 milles autour de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. Pourquoi le Canada a-t-il permis ainsi à un pays étranger de délivrer des permis de forage dans une zone économique que le Canada tient pour exclusivement sienne?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Sans doute le député veut-il dire le territoire immédiatement adjacent à l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon dont la France réclame une très grande partie, ce à quoi nous nous opposons. C'est le territoire qui fait l'objet de négociations. Le gouvernement du Canada n'a pas reconnu et ne reconnaîtra sûrement pas les prétentions du gouvernement français sur ce territoire.

Le député voudrait savoir pourquoi nous ne nous sommes pas opposés à ce que la France délivre des permis de forage à l'égard de ce territoire. S'il y réfléchit, il se rendra compte que ce n'est pas là quelque chose que le gouvernement du Canada pourrait empêcher.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU GAZ NATUREL EXPORTÉ

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui bien qu'étant présent à la Chambre, n'occupe pas son siège. Si on pouvait lui faire oublier un instant la campagne électorale, il pourrait peut-être veiller à ses responsabilités.